



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2020

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)
Charlène MOUSSET
Laurent BESNARD
Isabelle FRETZ
Alexandre PHILISPART

Hervé LAUREAU

Yannick CAILLET
Jocelyne COUSSEAU
Gilles BONIN

Excusés :

Daphné PERROT représentée par
Yannick CAILLET
Patrick wallet représenté par
Laurent BESNARD
Estelle LANCELOT représentée
par Jocelyne COUSSEAU
Laurent CHABRILLAT
représenté par Charlène
MOUSSET
Kelly CHEVALLIER représentée
par Moïse CARON (maire)

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19h45. Elle a été levée à 20h30.

Secrétaire de séance : Aurore PREAUD

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

I. DELIBERATIONS :

- Vote des membres délégués et suppléants pour les élections sénatoriales
- Vote d'une dépense budget investissement (emprunt d'écriture)
- Vote du droit de préemption des commerces
- Vote de l'indemnité conseiller municipal délégué (Laurent BESNARD)
- Nomination titulaire SIGMES (confirmation Aurore PREAUD)

II. POINTS DIVERS :

...

APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

Mr le Maire Moïse CARON procède à l'appel de chaque membre participant au conseil municipal. Il fait émarger la feuille de présence du jour et celle du dernier conseil du 30/06/2020.

Validation par chaque conseiller des pouvoirs qui leur sont donnés par les autres élus.

I. DELIBERATIONS :

1) Vote des membres délégués et suppléants pour les élections sénatoriales :

Intervention de M le maire Moïse CARON pour l'explication des élections. Il s'agit ici d'élire 3 délégués et 3 suppléants pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre 2020. Notre commune étant constituées de plus de 1000 habitants.

1 seule liste a été établie :

VOTE DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

Candidats TITULAIRES

Moïse CARON
Daphné PERROT
Yannick CAILLET

Candidats SUPPLEANTS

Charlène MOUSSET
Laurent BESNARD
Patrick WALLET

Désignation des 2 assesseurs soit les 2 plus anciens du conseil et les 2 plus jeunes, Isabelle FRETZ et Gilles BONIN, et Charlène MOUSSET et Kelly CHEVALLIER absente dont les pouvoirs ont été donnés à M le maire Moïse CARON.

La secrétaire de séance Aurore PREAUD ouvre le bureau pour les élections.

Les assesseurs procèdent au dépouillement : Comptage du nombre de votants (enveloppes et bulletins déposés) : 15

Aucun suffrage déclarés nuls ou blancs par le bureau.

L'assemblée n'ayant pas de remarques, ni de questions, M le maire Moïse CARON propose de voter.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

Vote à l'unanimité de la liste.

La secrétaire de séance Aurore PREAUD fait signer le PV par M le maire Moïse Caron et les assesseurs en 3 exemplaires à déposer avant 22h à la mairie de PACY/Eure.

Un mail est envoyé également à la préfecture avec le PV et la liste des délégués titulaires, et suppléants élus en format Excel.

2) Vote d'une dépense budget investissement (emprunt d'écriture) :

M le Maire Moïse Caron explique qu'il doit rencontrer la perception afin d'obtenir des explications concernant la ligne d'emprunt d'écritures. Une erreur se serait glissée. Nous devons porter la ligne d'emprunt à 92.au lieu de :.....€uros.

Pas d'inquiétude car certains travaux ne seront pas faits d'ici la fin de l'année.

124 000 euros = 61500 + 62500 (report du budget)

Intervention de Yannick CAILLET demandant que la commission finances soit présente afin de rencontrer Mme PORCHER de la perception afin qu'elle nous explique la modification à apporter au budget.

Plus de questions n'étant posées, M le maire Moïse CARON propose de passer au vote.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

Vote à l'unanimité de l'emprunt d'écritures.

Chaque élu passe auprès de M le Maire Moïse CARON afin de signer le budget, les absents passeront en mairie.

3) Vote du droit de préemption des commerces :

Rachat éventuel de la licence IV du café des « vieilles pierres » car le local est en vente.

Des agents immobiliers se penchent sur la question afin d'en changer la destination. Nous n'y sommes pas opposés mais nous ne souhaitons pas perdre la licence IV car nous avons dans l'idée l'implantation dans l'ancienne mairie d'un restaurant.

Plusieurs solutions nous sont proposées : soit on la rachète à l'amiable (des négociations sont en train d'être menées), mais la sous-préfète nous conseille de mettre en place un droit de préemption.

Nous avons déjà des droits de préemption urbains sur la commune sur les zones U et UA. Il faut mettre un droit de préemption sur les commerces à Houllbec-Cocherel afin que l'on soit informé de leur vente. Nous ne pouvons pas mettre de droit de préempter sur les terrains agricoles. Le droit de préemption se fait par zone.

- Question de Yannick CAILLET : Selon le droit de préemption urbain, une personne qui vend un bien à Houllbec-Cocherel doit faire l'objet d'un accord de la commune. Vendre les murs des « vieilles pierres » avec ce droit de préemption nous donne-t-il une priorité sur la vente ? Pouvons-nous nous opposer à la vente ? Après signature d'un compromis de vente chez le notaire, ce dernier envoie une demande d'accord au maire de la commune concernée.

Réponse de M le Maire Moïse CARON : la commune avec un droit de préempter de type urbain a tout de suite une information sur la mise en vente et peut racheter les murs au prix de vente demandé.

- Question Hervé LAUREAU : où trouve-t-on le DPU (droit de préemption urbain) de commune, afin de trouver les zones préemptées ?

Réponse de Yannick CAILLET et de M le Maire Moïse CARON : nous le trouvons dans le PLU. Ce dernier est en ligne sur le site de la commune et affiché devant la mairie.

Le but du vote est de pas perdre un commerce

Plus de question n'étant posées, M le maire Moïse CARON propose de passer au vote.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

Vote à l'unanimité du droit de préemption sur les commerces.

4) Vote de l'indemnité conseiller municipal délégué (Laurent BESNARD) :

Intervention de M le Maire Moïse CARON.

Comme déjà évoqué et prévu, Laurent BESNARD viendra en aide au 3^{ème} adjoint Patrick WALLET et aura à charge l'ensemble de la voirie, des chemins communaux et de la circulation dans Houlbec-Cocherel. Il percevra donc 100% du taux de l'indice autorisé par la loi.

Plus de question n'étant posées, M le maire Moïse CARON propose de passer au vote.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

Vote à l'unanimité pour Laurent BESNARD comme conseiller délégué à la voirie.

5) Nomination titulaire SIGMES (confirmation Aurore PREAUD) :

SIGMES : syndicat intercommunal de gestion et de construction des équipements sportifs.

Aucune question n'étant posées, M le maire Moïse CARON propose de passer au vote.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

Vote à l'unanimité pour Aurore PREAUD comme titulaire du SIGMES.

II. POINTS DIVERS :

- Retour de Laurent BESNARD sur la réunion au SIEGE (syndicat intercommunal d'électricité et du gaz de l'Eure) :

80 chantiers en cours dans le département de l'Eure. Cela représente un très gros budget.

A retenir :

- Pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux : 170 m2 de prise en charge par le SIEGE à penser sur Houlbec-Cocherel : étude à mener.
- 3 pôles dont à la Chapelle-Réanville sur 10 hectares de panneaux photovoltaïques au sol avec partie prenant du SIEGE et de SETOM
- Retour de M le Maire Moïse CARON sur sa rencontre avec Mr Julien du SIEGE concernant les futurs travaux sur la commune :

Notamment sur le lotissement de Saint Vincent (18 lots et 1 lot de 9 logements).

Réunion à programmer par M le Maire Moïse CARON avec le SIEGE , le groupe MONCEAU, les investisseurs 3F, la commission de voirie. Une Réunion de chantier afin de tout mettre à plat.

- Retour de M le Maire Moïse CARON sur la réunion avec les investisseurs 3F

M le Maire n'est pas en accord sur le fait des logements aidés. Il nous faut un compte-rendu détaillé concernant les biens et les loyers.

Le prix des maisons risquerait de baisser.

Nous nous devons de garder à Houllbec-Cocherel une certaine qualité de vie et un certain niveau.

Intervention d'Hervé LAUREAU : ils gèrent plus de 15 000 logements, il faudrait voir comment ils gèrent leurs logements.

M le Maire Moïse CARON demande à ce que l'on soit très vigilants sur les travaux.

La séance a été levée à 20h30.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le **mardi 15 septembre 2020 à 19h00** (la date sera confirmée sur le site internet de la mairie).

A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houllbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.